

Envoyé en préfecture le 11/07/2024 Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID: 060-200066975-20240620-61\_CC200624-DE

# de communes

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

# du Conseil Communautaire du jeudi 20 juin 2024

## Convocation Date: 14/06/2024 Affichée et mise en ligne

le: 14/06/2024

\*\*\*\*\*\* Délibération n°

\*\*\*\*\*\*

61-CC200624

#### Nombre de Membres :

- En exercice :	44
- Présents :	30
- Pouvoirs :	8
- Votants:	38
- Absents:	6

#### Résultats :

\*\*\*\*\*\*

- Pour:	38
- Contre:	0
- Abstention :	0
- Ne prend pas	0
part au vote :	

Liste des délibérations Affichée le 24/06/2024 Mise en ligne le :

\*\*\*\*\*\*

2 4 JUIN 2024

Délibération mise en ligne sur le site internet de la CCSSO le :

1 1 JUIL. 2024

# CLÔTURE DE LA RÉGIE DE RECETTES « COLLECTE DÉCHETS VERTS, VENTE DE **COMPOSTEURS ET BIO-SEAUX BUDGET REOMI »**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 14 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ACCIAI

#### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Monsieur ACCIAI Maxime	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LESAGE William
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur CURTIL Benoit	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur FROMENT Daniel	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GLASTRA Delphine	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GUEDRAS Daniel	Monsieur SICARD Bruno
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane

### Ont donné pouvoir:

Monsieur BARON Jean-Marc à Madame LUDMANN Véronique Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST BITAR Véronique Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur DUMOULIN François Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame LOISELEUR Pascale Madame MARTIN Émilie à Monsieur BOUFFLET Pierre Monsieur Jacky MÉLIQUE à Monsieur MARÉCHAL Guillaume, Président Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant : Néant

> Communauté de Communes Senlis Sud Oise 30 avenue Eugène Gazeau • 60300 Senlis 03 44 99 08 60

> > www.ccsso.fr

**Paraphes** MA Étaient absents

Monsieur DIEDRICH Wilfried Monsieur GRANZIERA Gilles Monsieur LAPIE Dominique Madame LOZANO Michèle Monsieur NOCTON Laurent Monsieur PATRIA Alexis Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID: 060-200066975-20240620-61\_CC200624-DE

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 30 présents et 8 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la guestion.

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

La régie de recettes n° 80 créée en 2019 pour la perception des ventes de composteurs, bio-seaux et collecte des déchets verts sur le budget annexe REOMI, n'a plus lieu d'être maintenue.

En effet, le budget annexe étant clos, les recettes de vente de composteurs et bio-seaux sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, collectées sur le budget principal au sein de la régie vente de composteurs et bio-seaux TEOM n° 78. La collecte des déchets verts n'est plus, depuis cette même date, facturée aux habitants des communes de l'ex-REOMI.

Aussi, il vous est proposé de clôturer la régie n° 80 « collecte des déchets verts, vente de composteurs et bioseaux budget REOMI », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après avoir entendu l'exposé,

# **DÉLIBERATION**

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

<u>Vu</u> le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 par renvoi de l'article L.5211-1 ;

<u>Vu</u> le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

<u>Vu</u> la délibération n° 2019-CC-03-056 portant création de la régie de recettes collecte déchets verts, vente de composteurs et bio-seaux budget REOMI ;

# **DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ**

<u>ARTICLE 1</u>: **DE CLOTURER** la régie de recettes de collecte des déchets verts, vente de composteurs et de bioseaux sur le budget REOMI (n° 80) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

<u>ARTICLE 2</u>: **DE DIRE** que les recettes intervenant après cette date, seront portées sur le budget principal sur la régie vente de composteurs et bio-seaux TEOM (n° 78);

<u>ARTICLE 3</u>: **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Paraphes M M

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 12/07/2024

ID: 060-200066975-20240620-61\_CC200624-DE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le :

1 1 JUIL, 2024

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 1 1 JUIL. 2024

Fait à Senlis, le

1 1 JUIL. 2024

## **Guillaume MARÉCHAL**



Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise **Maxime ACCIAI** 

Secrétaire de séance